

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Référence : FDS/ PAB038/E01

Date de révision : 08/02/2011

## 1/ IDENTIFICATION

### PRODUIT :

**Huile végétale bio de CUMIN NOIR**

Certification :

certifié par ECOCERT SAS (F-32600)

Référence *ies* LABO :

PAB038

Utilisation identifiée de la substance :

matière première pour l'industrie de la Cosmétique

Fonction de l'extrait :

emollient, parfumant, entretien de la peau

Code Douanier :

15159040

SOCIETE (Importateur-distributeur) :

Tel : 02 97 02 16 82,

Aromaroc / GLD

PA Bellevue numéro 4, 56700 Merlevenez

TVA intracommunautaire : FR 58503429789

SIRET : 50342978900038

APE: 2041ZZ

Appel d'urgence

ORFILA +33 (0)1 45 42 59 59

## 2/ IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance :

- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 : non classifiée
- Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE : non classifiée

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement :

Le produit n'est pas à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

Système de classification :

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par les fournisseurs des composants entrant dans la composition de la substance

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Référence : FDS/ PAB038/E01

Date de révision : 08/02/2011

Marquage selon les directives CEE :

Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques.

Le produit n'est pas identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/les lois respectives nationales 2008/58/CE (30eme ATP) ; 2009/2/CE (31eme ATP) ; 2006/8/CE

Résultats des évaluations PBT et vPvB :

- PBT: non applicable.
- vPvB: non applicable.

## 3/ COMPOSITION

<i>Constituants principaux</i>	<i>N° EINECS</i>	<i>%</i>
NIGELLA SATIVA SEED OIL	290-094-1	100

## 4/ PREMIERS SECOURS

Contact avec les yeux : rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

Contact avec la peau : en règle générale, le produit n'irrite pas la peau. En cas d'irritation, laver avec de l'eau savonneuse.

En cas d'ingestion : rincer la bouche

Dans tous les cas, si des troubles apparaissent et si les symptômes persistent, consulter un médecin

## 5/ MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction : par étouffement avec de la mousse ou de la poudre, dioxyde de carbone

Protection des intervenants : porter un appareil respiratoire autonome.

## 6/ MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Les petits débordements peuvent être absorbés avec des chiffons ou de la sciure de bois, évacués avec de l'eau, dégraissés avec des produits sodiques.

En cas de déversement important : endiguer et pomper dans des récipients appropriés.

Eviter l'écoulement dans les égouts ou le milieu naturel

## 7/ MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation : respecter les bonnes pratiques d'hygiène. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire dans les zones de manipulation.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Référence : FDS/ PAB038/E01

Date de révision : 08/02/2011

## Stockage :

- Matériaux d'emballage : plastique et métallique (vérifier la présence d'une couche protectrice pour éviter le contact direct avec le fer)
- Conserver dans un récipient clos, dans un lieu frais, sec et ventilé, loin d'une source de chaleur et à l'abri de la lumière.

## 8/ CONTROLE DE L'EXPOSITION / PRECAUTION INDIVIDUELLE

Mesures générales de protection et d'hygiène : respecter les mesures de sécurité usuelles.

Des lunettes de sécurité et des gants sont recommandés ainsi que des bottes antidérapantes en cas de déversement

## Paramètres de contrôle :

Le produit ne contient pas en quantité significative des composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

Remarques supplémentaires : le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

## 9/ PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- **Aspect :** .....Liquide vert à brun
- **odeur :** .....caractéristique
- **pH.....**non applicable
- **densité à 20°C :** .....0.91 à 0.93 g /cm<sup>3</sup>
- **Point éclair :** .....> 240°C
- **Solubilité dans/miscibilité avec les huiles à 20°C :** entièrement soluble. Miscible dans l'éther et l'éthanol.

## 10/ STABILITE ET REACTIVITE

Produit stable aux températures usuelles de stockage, de manipulation et d'emploi.

Possibilité de réactions dangereuses : aucune dans les conditions normales

Conditions à éviter : la chaleur

Matières incompatibles : pas d'autres informations importantes disponibles.

Produits de décomposition dangereux : aucune dans les conditions normales

## 11/ INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Pas de données disponibles sur la substance.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Référence : FDS/ PAB038/E01

Date de révision : 08/02/2011

## 12/ INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Pas de données disponibles sur la substance.

*Indications générales* : ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

## 13/ CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.  
Eviter le rejet dans l'environnement.

## 14/ INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT.

· Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train)  
(transfrontalier) :  
· Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train): -

· Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):  
· Classe IMDG : -  
· Polluant marin: non

· Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :  
· Classe ICAO/IATA: -

"Règlement type" de l'ONU: -

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : non applicable.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC : non applicable.

## 15/ INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Substance non classifiée selon la directive 67/548/CE et le règlement 1272/2008/CE.

## 16/ AUTRES INFORMATIONS

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Réf. :

FDS fournisseur de la substance

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Référence : FDS/ PAB038/E01

Date de révision : 08/02/2011

## Acronymes et abréviations :

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organization

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals